

1735 - RENNES - UN LITIGE MATRIMONIAL, DANS LE MILIEU DES PARLEMENTAIRES DE BRETAGNE, RESOLU PAR ... L'ENFERMEMENT DE L'EPOUSE DANS UN COUVENT.

Le 23 juin 1735 la demoiselle de Rochefort épousa la marquise de Néthumières¹ en la chapelle du couvent des Ursulines à Rennes. Cette bénédiction fut assurée par l'abbé de Guésans, grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Rennes et en présence du recteur de la paroisse de Saint Germain². Cette union fut l'objet de nombreuses péripéties dont voici le résumé relevé aux archives³.

Le prénom de cette demoiselle n'a jamais été mentionné⁴ pendant toute la durée de la procédure mais le marquis de Néthumières qu'elle épousa, résidait en son hôtel, place du Champ Jacquet à Rennes, paroisse Saint Aubin. Elle n'avait que 16 ans. Une contestation en vue du mariage de leur fille, opposa les membres de la famille de la demoiselle de Rochefort. Les uns voulaient la marier à monsieur de Néthumières et d'autres s'y opposaient. Alors on l'enferma au couvent des Ursulines de Rennes afin de ne pas précipiter ce mariage et de donner le temps aux parents de se concilier sur cette affaire ou de la faire régler par les voies ordinaires. Le 20 juin 1735, on voulut la faire sortir de ce couvent. Mais un ordre du roi fut signifié ce même 20 juin pour ... qu'elle y restât.

De par le Roi,

(...) estimant à propos que la demoiselle de Rochefort qui est actuellement dans votre couvent, n'en puisse en sortir, nous vous faisons cette lettre pour vous dire de l'y recevoir et retenir jusqu'à nouvel ordre de notre part, car tel est notre plaisir.

Versailles le 20 juin 1735

Signé Louis.

Cet ordre, sœur Marie Ursule de Saint Louis Hervy, supérieure du couvent des Ursulines le reçut par les voies normales. Mais elle déclara que la demoiselle de Rochefort n'était plus dans son établissement, qu'elle en était sortie le matin à 10 heures⁵ pour recevoir la bénédiction nuptiale dans la chapelle de son couvent, et épouser le marquis de Néthumières, en présence de 150 personnes, que la bénédiction fut administrée par l'abbé de Guésans, grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Rennes et en présence du recteur de la paroisse Saint Germain.

On s'empressa bien entendu d'en informer le ministre du Roi à Versailles. On savait qu'elle devait résider chez le marquis, son mari. Le Roi ne jugea pas à propos de laisser cette demoiselle en Bretagne et encore moins chez celui-ci. Il expédia donc des ordres pour la retirer de chez le marquis de Néthumières et la faire remettre entre les mains de son tuteur à l'hôtel de Rochefort à Rennes, jusqu'à ce que l'on ait pris des arrangements avec Monseigneur l'Archevêque de Tours pour qu'elle soit installée dans un couvent de cette ville. On demanda évidemment que cette opération se fasse avec toute la décence imaginable.

20 juillet 1735. Jean François Vedier, Ecuyer, Conseiller du Roi, Général des Finances en Bretagne, Subdélégué de l'Intendant de Bretagne, fut chargé de l'exécution des ordres du Roi. A 2 heures de l'après-midi de ce 20 juillet, il se présenta à l'hôtel de Néthumières, place du Champ Jacquet à Rennes, et demanda à parler au marquis. Il était absent, à dîner chez monsieur de Brignac, conseiller au Parlement de Bretagne. Il y alla rencontrer le marquis et lui fit part de la commission du Roi.

– Nous vous prions de nous représenter mademoiselle de Rochefort qui doit être chez vous.

Ce à quoi le marquis répondit :

– La demoiselle de Rochefort est au couvent des Ursulines de Rennes.

Il signa cette déclaration. L'écuyer Vedier n'eut plus qu'à se rendre chez le tuteur de cette demoiselle, Gerbier de Vologé, avocat, et ensemble à se rendre au couvent des Ursulines. Au parloir la supérieure les reçut et affirma que la demoiselle y était rentrée dimanche dernier. On lui donna l'ordre du Roi qui signifiait que cette demoiselle devait être remise entre les mains de son tuteur. Cela fut fait et le sieur Gerbier de

1 Paul Charles Hay né et ondoyé le 15 juin 1712 et baptisé le 22 juillet à Rennes paroisse Saint-Aubin (AM Rennes, cote CGSTAu17, clichés 53 et 54/406)

2 Acte de mariage AM Rennes, paroisse Saint-Germain, cote GGSTGe30, cliché 123/261

3 Archives d'Ille-et-Vilaine, série xxx

4 En fait, selon son acte de mariage (voir note 1 supra) il s'agit de Marie Rose Françoise Larlan de Kercadio de Rochefort.

5 Nous sommes donc le 23 juin 1735. Voir note 2 supra.

Volagé prit soin de veiller sur elle et de la garder jusqu'à nouvel ordre.

Le 31 juillet 1735, un ordre par lettre de cachet, exigeait que la demoiselle de Rochefort fût conduite au couvent de Beaumont-les-Tours.

De par le Roi,

Il est ordonné au sieur Gerbier de Vologé, tuteur honoraire de mademoiselle de Rochefort, de conduire la dite demoiselle dans le couvent de Beaumont les Tours. De ce fait, sa Majesté donne pouvoir et commission au sieur Gerbier de Vologé par le présent ordre.

Signé Louis

Plus bas, Phélippeaux

Le Roi adressa un courrier à la supérieure du couvent qui n'était autre que sa cousine afin qu'elle reçut cette personne et qu'elle la gardât jusqu'à nouvel ordre :

« Sur ce, je prie Dieu qu'Il vous ait, ma cousine, en sa sainte garde.

Signé Louis »

Le tuteur qui reçut la notification fit une dernière requête auprès de Monsieur Vedier pour surseoir à l'exécution de cet ordre, eu égard à la santé de Mademoiselle de Rochefort :

« Je reçois avec le plus profond respect tout ce qu'on me notifie et que je suis prêt d'y obéir, cependant, j'ose représenter qu'il y aurait peut-être un danger pour mademoiselle de Rochefort, à n'en pas surseoir quant à présent l'exécution, sa santé, naturellement très délicate, est actuellement si affaiblie par les chagrins qu'elle se fait, que je la crois pas en état d'entreprendre un si long voyage. Aussi je prie monsieur Vedier de consulter les médecins, en présence, si on le juge à propos, de madame la comtesse de Limoges et monsieur de Montalembert⁶ et de monsieur de Brignac qui sont les plus proches parents qu'elle ait à Rennes. Je suis chargé de la conservation de sa santé et je suis persuadé que si le Roi était informé de l'état où elle est, sa Majesté se porterait elle-même à différer pendant quelques temps le voyage qu'elle ordonne ».

On donna suite à sa requête. Madame de Limoges, l'abbé de Montalembert, monsieur de Brignac furent invités à se rendre chez monsieur de Vologé Gerbier, tuteur de cette demoiselle. Vedier s'y rendit aussi. Rentré dans la chambre de cette demoiselle, il la trouva gisante dans son lit. Il la questionna :

– Puis-je demander des nouvelles de votre santé ?

Elle répondit, pleurant et criant :

– Il y a apparence que vous ne vous souciez guère de ma santé puisque vous faites le métier de mon bourreau. J'aime beaucoup mieux mourir à Rennes que de mourir par les chemins.

Elle tira le rideau de son lit en disant :

– Vous feriez mieux de vous retirer.

Ce qu'ils firent en se rendant dans une chambre voisine de la sienne. Peu après, Vedier écrivit à madame de Limoges et autres personnes intéressées afin qu'elles se rendent chez le tuteur. Elles le firent rapidement. La famille de la demoiselle de Rochefort était aussi assemblée, le marquis de Néthumières également, lui qui crut devoir s'y rendre, ayant l'honneur d'être le beau-frère de cette demoiselle et le mari. Il fut contraint de se retirer malgré tout quand on lui fit savoir *« J'ai celui de vous connaître en cette qualité, mais n'ayant écrit qu'à madame la comtesse de Limoges, monsieur de Montalembert et monsieur de Brignac, votre présence n'est pas nécessaire, et je vous prie de me laisser remplir ma mission ».*

On interrogea les intéressés. Voici leurs avis :

La comtesse de Limoges : *« Les médecins consultés ont prétendu que seul le changement d'air rétablirait sa santé . Elle pourrait obéir aux ordres du roi ».*

Monsieur de Montalembert : *« Je suis d'avis que mademoiselle de Rochefort obéisse aux ordres du Roi et qu'en conséquence on la fasse partir incessamment si sa santé le lui permet ».*

De Brignac attesta la même chose. Quant au tuteur : *« Il faut savoir positivement si sa santé lui permet le voyage à Tours dans son état actuel. Il est absolument convenable et nécessaire que l'on prenne les soins des médecins de cette ville car si malheureusement il arrivait quelque accident, on ne pourrait pas valablement me l'imputer car je ne recherche qu'à prendre les précautions les plus justes pour sa santé ».*

6 Il s'agit de Jacques Emmanuel de Montalembert, archidiacre du Désert dans le Chapitre de Rennes depuis 1730 après un échange avec Godefroy Jean Gardin de la Bourdonnaye. Il était précédemment chanoine du Chapitre de Rennes.

Vedier demanda alors aux personnes invitées à se prononcer, de visiter la demoiselle. Il leur dit :

- Tachez de la déterminer par les voies de la douceur.

Ils rentrèrent dans la chambre et Vedier prit la parole :

- Mademoiselle, il vous faut obéir aux ordres du roi. Il faut beaucoup mieux le faire de bonne volonté que de nous forcer à le faire. Tout ce qui se passe, n'est que pour votre bien.

La demoiselle de Rochefort rétorqua :

- Je suis hors d'état de partir. Je n'en peux plus. J'aime mieux mourir dans mon lit que par les chemins. Tous mes parents que je vois sont mes bourreaux qui ne cherchent qu'à me faire mourir de chagrin comme ils l'ont fait pour mademoiselle de Linières⁷, ma sœur aînée.

Tout le monde se retira. On quémada les médecins. Ils se présentèrent tard dans la soirée. Bougéardière, médecin ordinaire de la Cour, Duboys et Hardy, docteurs du collège et agrégation de Rennes firent leur visite et leur rapport :

« En exécution des ordres de monsieur Vedier, nous avons procédé à l'examen de la personne de mademoiselle de Rochefort. On la trouva gisante au lit. A l'examen des yeux, ils nous parurent rouges et vifs. Le visage est enflammé, le pouls fort élevé, vif et irrégulier. La tête brûlante ainsi que le corps. Elle se plaint de douleur de tête, d'un accablement de tout le corps, une respiration malaisée, des battements de cœur. Pas d'appétit, quelquefois des nausées qui augmentent quand on lui présente du bouillon. Tous ces symptômes marquent une fièvre continue. Le diagnostic est douteux par la délicatesse du sujet et par l'état où elle est depuis longtemps et qui souvent arrive chez les jeunes personnes délicates de son âge car elle n'a que 13 à 14 ans⁸. Pour le moment la demoiselle est hors d'état d'être transportée sans exposer ses jours ».

On adressa ce rapport au ministre, le comte de Saint Florentin, et on pria les médecins de visiter fréquemment la demoiselle en les avertissant de l'heure et du moment qu'elle pourrait être en état de voyager. Au mois d'août, les médecins veillaient régulièrement au chevet de la demoiselle et suivaient l'évolution de la maladie. Au 7 août, son état persistait d'autant plus qu'elle était déterminée à s'opposer aux remèdes. Cependant le 9 août son état s'améliora, la prise de quinquina faisant son effet. Elle serait transportable mais en plusieurs étapes. Les ordres ne manquèrent pas d'arriver rapidement : *« Il est ordonné au fermier des messageries de fournir à monsieur Gerbier de Vologé, une chaise roulante avec les chevaux et équipages requis pour conduire mademoiselle de Rochefort de cette ville de Rennes à l'abbaye de Beaumont les Tours, en conséquence des ordres du roi. Défendons à tous les fermiers des messageries de s'opposer au sujet de cette voiture qui passera par Bain de Bretagne, Chateaubriant ... »*

Ainsi mademoiselle de Rochefort devenue dame de Néthumières dut se rendre en cette abbaye près de Tours. On ne sait le temps qu'elle y resta et ce qu'elle devint⁹. Ce que l'on sait, c'est que les décisions du roi ne pouvaient pas être contestées et que, quoi qu'il arrivât, elles devaient être exécutées.

Extrait de l'ouvrage de Jacques AUGEREAU *« Lettres de cachet en Bretagne sous l'Ancien Régime »*, 2007, Association ABGH – PARCHEMIN.

7 Elle fait sans doute allusion au décès de sa sœur Jeanne décédée quelques mois plus tôt, le 6 février 1735 (AM rennes cote GGSTGe30, cliché 94/261)

8 Elle a en fait 16 ans puisqu'elle est née « anonyme » et ondoyée le 31 mai 1719 à Rennes, paroisse Saint-Germain (AM Rennes, cote GGSTGe27, cliché 109/488). Elle ne sera baptisée que le 26 juillet 1734 (AM rennes cote GGSTGe30, cliché 50/261)

9 A défaut de connaître la date exacte de sa sortie de l'Abbaye de Beaumont-les-Tours, on sait qu'elle n'y resta pas plus d'une année puisque le 30 août 1736, elle est à Rochefort-en-Terre pour être la marraine de Jean-Marie-Vincent Kermasson (AD Morbihan, baptêmes-mariages-sépultures Rochefort-en-Terre (1668-1746), cliché 514/660). Dans les Archives Départementales du Morbihan on trouve plusieurs traces de sa vie sociale due à son rang qu'elle tint jusqu'à sa mort. Elle mourut en son château de Rochefort et fut inhumée le 7 juin 1785 dans son enfeu de Notre-Dame-de-la-Tronchaye. (AD Morbihan, Sépultures 1747-1791 Rochefort-en-Terre, cliché 167/203). Quant à son époux, il était décédé le 3 novembre 1762 en son château des Rochers et inhumé dans la chapelle des frères Dominicains de Vitré.